

ETUDE DES CONFRERIES : PROBLEMES ET METHODE *

Les confréries constituent, depuis une dizaine d'années, un des chantiers privilégiés de l'Histoire des Mentalités.

Certes, leur étude n'avait jamais été abandonnée. Une bibliographie partielle du sujet, établie dans le cadre du GRECO n° 2 par Michel Vovelle, montre l'existence, dès la fin du XIX^e siècle, d'un certain nombre de travaux (20 % des titres retenus). C'est à cette époque par exemple, qu'un ouvrage sur les pénitents, la confrérie qui nous occupera le plus ici, paraît en adoptant — et c'est un des rares cas — un point de vue général étudiant « les confréries de pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges »¹. Mais la perspective, comme dans la plupart des ouvrages de l'époque, reste celle des institutions dont les confréries sont une des formes.

Au XX^e siècle, il faut attendre les années 1950-60 pour assister à un regain d'intérêt². Dans ce regain de la mi-XX^e siècle retenons deux ouvrages. En 1956 les « Etudes de sociologie religieuse » rassemblent une série d'articles de G. Le Bras dont l'un d'eux, particulièrement étoffé, brosse « l'esquisse d'une histoire des confréries »³. L'association, encore étudiée d'un point de vue institutionnel, était cependant campée dans ses rapports avec la société globale, avec l'Eglise d'une part, l'Etat d'autre part. Dans les deux cas, l'auteur montrait l'existence d'époques où les confréries sont perçues comme des auxiliaires du pouvoir, d'époques où, au contraire, le pouvoir se méfie, où les conflits s'amplifient, soulignant, dans les confréries, un penchant subversif. En 1968, Maurice Agulhon rééditait, sous le titre « Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence, essai sur la sociabilité méridionale », un ouvrage paru en 1966, qui étudiait les

Ce numéro de "Provence Historique" a bénéficié du concours financier du GRECO n° 2 du C.N.R.S.

1. L. GUIBERT, *Les confréries de pénitents en France et notamment dans le diocèse de Limoges*, Limoges, 1879.

2. De 1950 à 1970, on compte également 20 % des titres retenus.

3. G. LE BRAS, *Etudes de sociologie religieuse*, t. II, Paris, 1956.

confréries, non pas pour les buts qu'elles poursuivent — l'auteur se défend de faire de l'histoire religieuse — mais pour la « sociabilité » dont elles paraissent être une expression ⁴. Sociabilité que l'on retrouve dans d'autres associations provençales et qui semble liée à une certaine organisation socio-économique du village urbanisé méridional. Avec cet ouvrage, l'histoire des confréries devient un moyen de cerner cet entre-deux de la vie sociale, ces associations de libre choix qui se placent entre l'individu et l'Etat ou la société globale, et qui peuvent caractériser une région et une époque (la Provence orientale de la seconde moitié du XVIII^e siècle en l'occurrence).

Après 1968 et la remise en cause des institutions et du pouvoir des institutions, cette notion de « sociabilité » — enrichie de celle de convivialité —, comme moyen de jauger le caractère d'une époque, d'une région, ne pouvait que « prendre ». Et les études sur les confréries accusent une flambée spectaculaire dès 1970. Pendant ces dix dernières années, livres et articles se sont multipliés (57 % des titres relevés). Ils mettent en évidence l'intérêt de ces associations au niveau d'une histoire religieuse détachée des institutions pour les formes moins structurées du comportement religieux, au niveau d'une histoire sociale qui n'étudie plus seulement les classes sociales, mais les « structures de sociabilité », c'est-à-dire tout ce qui se trouve « entre les pouvoirs organisés et reconnus, l'Etat, la commune, l'Eglise établie d'une part, et la communauté naturelle de la famille d'autre part » ⁵. La formation de recherche du CNRS, GRECO n° 2, « Histoire religieuse moderne et contemporaine », prenant acte de la diversité de ces travaux, a inscrit les confréries comme un des thèmes prioritaires d'un *Atlas religieux de la France moderne*. Perspective totalisante qui nécessite des classifications et des typologies homogènes à travers le territoire français. Enorme travail, en grande partie encore à faire...

Car l'étude des confréries sur un vaste territoire pose de nombreux problèmes.

Problème, majeur, des sources. Hormis quelques enquêtes administratives de la fin du XVIII^e siècle et les visites pastorales des années 1670-1730 ⁶, il n'y a pas de sources sérieuses sur les confréries.

4. M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence, essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, 1968.

5. M. WEBER, citée par M. AGULHON, dans *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848*, Paris, 1977.

6. Les évêques, dans les visites pastorales qu'ils ont laissées, n'ont contrôlé les confréries, d'une manière systématique sur l'ensemble français, qu'à partir de la fin du XVII^e siècle. Auparavant, ce document ne peut être utilisé que pour certaines régions (dont la Provence). Voir, à ce propos, M.-H. Froeschlé-Chopard et M. Froeschlé, *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790 (Analyse des visites pastorales)*, à paraître.

Problèmes de typologie ensuite. Inventaires et regroupement des confréries en divers types ne sont pas toujours clairement dissociés. C'est sur ce deuxième problème que cette *Table Ronde* voudrait apporter, modestement, sa contribution à la recherche collective.

Prenons les inventaires de confréries : ils ne sont pas homogènes. Dans certains cas, les confréries sont cataloguées d'après des dévotions : Saint-Sacrement, Rosaire, saint Pierre, saint Roch, etc. Dans d'autres, au contraire, on a retenu un nom qui paraît les caractériser beaucoup mieux : c'est le cas des pénitents.

Ce contraste, qui met automatiquement à part les pénitents (ou les charités de Normandie), fait problème. Ces confréries, comme les autres, ont pourtant un nom spécifique les rattachant à une dévotion particulière... Implicitement, ces classifications font jouer deux types de définition : l'un se rapporte à la dévotion de la confrérie ; l'autre au type d'organisation de celle-ci. Tout se passe comme si, les confréries de dévotion ayant partout la même organisation, il ne restait plus qu'à les différencier selon les cultes ; alors que chez les pénitents les structures de sociabilité seraient si fortes qu'elles voileraient, en quelque sorte, des dévotions pourtant diverses.

On voit immédiatement l'ambiguïté de tels inventaires. Réunir sur une même carte toutes les confréries appelées « Rosaire » exige que celles-ci aient, partout, les mêmes caractères. Si on peut penser, en établissant une liste de confréries du XVII^e siècle, ne pas faire de trop grandes erreurs à propos des dévotions de la Réforme catholique comme le Rosaire ou le Saint-Sacrement, est-on sûr, pour d'autres cultes, généralement plus anciens, d'avoir toujours affaire à des confréries semblables ?

Et le problème se complique lorsqu'on aborde les confréries de pénitents qui semblent changer de rôle selon les régions.

En Provence, la mise à part de la confrérie des pénitents vient des documents utilisés⁷. La visite pastorale, qui est la source la plus complète à ce sujet, distingue nettement les confréries *luminaires* — Saint-Sacrement, Rosaire, Ames du Purgatoire, et toute autre confrérie chargée d'un autel⁸ — des pénitents, pour lesquels elle donne rarement un nom

7. Visites pastorales, testaments, archives des confréries. Toutes les cartes de confréries concernant la Provence mettent, d'un côté, les « pénitents » et, de l'autre, les confréries de dévotion. Voir, à titre d'exemple, M. VENARD, *L'Église d'Avignon au XVI^e siècle*, thèse présentée devant l'Université de Paris IV, 1977, Lille, 1980 : p. 1450, les confréries de pénitents sont cartographiées selon leur couleur. Même chose dans M.-H. FROESCHLE-CHOPARD, *La religion populaire en Provence orientale*, Paris, 1980, p. 59. Dans M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, les confréries de Pénitents s'opposent au Saint-Sacrement, Rosaire, Purgatoire : pp. 156 et 205. Cartes reprises dans *De la cave au grenier*, Québec, 1980.

8. L'expression de « lumineux » est celle qui est le plus fréquemment employée dans les visites pastorales : elle désigne toujours les recteurs de confréries chargés d'entretenir un autel et, particulièrement, de fournir le « lumineux » de cet autel.

spécifique. L'historien qui établit une géographie des confréries reprend les termes du document et distingue Saint-Sacrement, Rosaire, etc... des pénitents, pour lesquels il ignore souvent la dévotion fondatrice.

Cependant, s'il semble qu'il n'y ait aucune ambiguïté en Provence à travers un document qui souligne l'existence de deux types de confréries bien différents, en Dauphiné, les choses se compliquent. Dans le diocèse de Die, les visites pastorales ne semblent plus établir de distinction précise entre les « confréries du Saint-Sacrement », les « pénitents du Saint-Sacrement » et les « pénitents » (sans autre qualification)⁹. Dans le diocèse de Grenoble, mêmes ambiguïtés. Entre les visites de La Poype Saint-Jullin (vicaire général de Pierre Scarron) et celles de Le Camus, quelques confréries, appelées d'abord « confréries du Saint-Sacrement », deviennent, dix ans après, « pénitents ».¹⁰

La distinction, qui semblait aller de soi en Provence, perd, ici, de sa pertinence. L'emploi du terme de pénitents ne recouvre plus une réalité spécifique. Si peu spécifique que l'on a pu réaliser une géographie des confréries du diocèse de Grenoble à partir des visites de Le Camus sans tenir compte de cette dénomination de « pénitents ».¹¹

Si les visites pastorales, pourtant très attentives aux confréries à la fin du XVII^e siècle, ne parlent qu'accessoirement de « pénitents » en Dauphiné, c'est que le caractère de cette confrérie s'est estompé ou, du moins, qu'il a perdu de son évidence.

Pour atteindre à une typologie raisonnée des confréries, il faut reprendre la démarche, exemplaire, de Maurice Agulhon : dissocier l'inventaire des confréries de leurs fonctions, souvent multiples. Dans ce but une étude des confréries sous l'angle de leurs titulatures et de leurs statuts, menée dans un espace géographique assez grand — de la Provence à la Savoie et à la Ligurie —, dans une période assez large — de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle — paraît pouvoir, sinon lever toutes les ambiguïtés, du moins dégager des lignes de force, et donc des critères.

Et en effet, les éclairages différents de chaque contribution permettent d'approcher une définition plus précise des confréries étudiées.

La chronologie des fondations, établie par B. Montagnes pour les confréries de pénitents provençales, permet de retrouver, au fil des statuts et

9. B. CAUSSE, « Confréries et Contre-Réforme dans l'ancien diocèse de Die », communication au colloque sur *les confréries religieuses, Le Buis-les-Baronnies, 22-23 octobre 1982*.

10. B. DOMPNIER, « Confrères du Saint-Sacrement et pénitents dans le diocèse de Grenoble (XVII^e et XVIII^e siècles) », communication au *108^e congrès des sociétés savantes, Grenoble, avril 1983*.

11. R. CHANAUD, « Folklore et religion dans le diocèse de Grenoble à la fin du XVII^e siècle : les visites pastorales de Mgr Le Camus », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, N° 1-4, 1977.

des traditions, une date et un lieu : le 20 mars 1306 à Gênes. D'ouest en est, les confréries de pénitents revendiquent cette date comme celle d'un commun héritage. A partir de ce modèle, le pénitent provençal trouve son origine dans l'histoire du mouvement des « disciplinés ». Pas forcément directement, mais au niveau d'un courant de pensée qui, sous l'influence des ordres mendiants, valorise le laïc dans une vie spirituelle centrée sur le Christ et sa Passion, dans une indépendance vis-à-vis du clergé paroissial. Toutes choses que les statuts de Saint-Laurent-du-Var, heureusement conservés, permettent d'analyser directement. Toutes choses qui se reproduisent dans une aire géographique voisine abordée par Luc Thévenon : celle de la Ligurie, où l'on retrouve l'importance des fondations du XVI^e siècle, où l'on retrouve des statuts aux caractères comparables.

Mais au XVII^e siècle, voire au XVIII^e siècle, il y a encore des fondations de pénitents, soit dans les villes, soit aux limites de l'aire provençale. A ces dates tardives, les compagnies ont changé. C'est le visage austère des confréries citadines qui prennent modèle sur les « Bourras » marseillais campés par Régis Bertrand. C'est le visage d'une confrérie qui, sous la houlette du clergé paroissial, tend à se rapprocher des confréries de dévotion typiques de l'époque, comme celle du Saint-Sacrement. Ce glissement, qu'on pourrait deviner dans le diocèse de Glandèves, est nettement perceptible dans celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux présenté par Françoise Hernandez, dans ceux de Gap et d'Embrun étudiés par Robert Brès. Il est arrivé à un point d'aboutissement dans la Savoie de Roger Devos. Là, seules quelques confréries de pénitents dignes de ce nom — d'ailleurs créées, comme leurs homologues provençales, au XVI^e siècle — à côté de nombreuses confréries de « pénitents du Saint-Sacrement », qui, malgré leur qualificatif de « pénitents », ne sont guère différentes de simples confréries du Saint-Sacrement.

Cependant, pour parler de « vraies » confréries de pénitents ou de « vraies » confréries du Saint-Sacrement, il a fallu des critères. Ces critères, nous les avons cherchés dans les statuts des premières fondations : statuts des pénitents provençaux, particulièrement ceux de Saint-Laurent-du-Var, qui paraissent véhiculer de très anciens courants ; statuts du Saint-Sacrement de Grasse, rédigés quelques années seulement après ceux de la confrérie romaine de la Minerve. Cela permet de camper, non seulement des différences de sociabilité, mais des projets différents de ces micro-sociétés sur la société ambiante.

On comprend alors pourquoi les confréries du Saint-Sacrement de Savoie prennent le sac des pénitents. Ce ne peut pas être par une sorte d'attrait pour des coutumes : la faveur populaire, la « mode » ont toujours une signification, un sens. La réponse se situe probablement dans les rapports que chaque confrérie instaure face à la société globale représentée, pour ces localités, par la communauté d'habitants. La confrérie du Saint-

Esprit étudiée par Oswald Baudot n'est autre que la forme religieuse de la communauté d'habitants ; les pénitents de Provence, que j'avais déjà définis comme les membres d'une « société à part », s'instituent en « communauté idéale »¹². La confrérie du Saint-Sacrement de Savoie, créée trop tard pour avoir une quelconque autonomie — la Réforme catholique a imposé ses exigences et ses pesanteurs — en revendique cependant une parcelle en prenant l'habit des pénitents. C'est là, dans les régions où les confréries de pénitents n'ont guère pénétré au XVI^e siècle, que celles du Saint-Esprit semblent le mieux se conserver, malgré la dérive cléricale des confréries du Saint-Nom-de-Jésus.

De tous ces éclairages partiels, surgit, en conclusion, une méthode d'analyse.

D'abord au niveau des inventaires de confréries, point de départ de cette réflexion et de tout travail sur ces associations. L'étude des statuts, qui a permis de mieux analyser chaque type de confréries, montre aussi que leur *titre* — c'est-à-dire le saint sous la protection duquel elles se sont mises ou la dévotion principale qu'elles ont choisie — est révélateur de leur spécificité. Les confréries du Saint-Esprit se ressemblent étrangement entre la Provence et la Savoie. On peut en dire autant des confréries du Saint-Sacrement. Les pénitents du XVI^e siècle ont partout les mêmes dédicaces, qui gardent la trace de l'époque des premières fondations : Passion, Vierge de Pitié. Quand le titre de la confrérie devient celui du Saint-Sacrement, du Rosaire, du Saint-Nom de Jésus ou de Saint-Joseph, on a changé d'époque et, je dirais presque, de confrérie.

Mais si les inventaires de confréries doivent prendre pour base les dévotions dont celles-ci se réclament et être très attentifs aux différentes époques de fondation, ils doivent être encore plus vigilants lorsqu'il s'agit de rassembler des confréries de même type. On a vu les ambiguïtés des confréries de « pénitents » ; il est probable qu'il en serait de même pour les « charités », et même pour les associations que l'on qualifie, peut-être un peu trop vite, de confréries de « dévotion ». N'y-a-t-il pas une différence fondamentale entre les confréries du XVII^e siècle et celles du XV^e siècle ? Même si elle garde le même registre de confrères, la confrérie du Saint-Sacrement garde-t-elle les mêmes caractères que celle du Corpus Domini dont elle est issue et dont elle porte encore, quelquefois, le nom ? Pour saisir les parentés entre les confréries de titres différents, pour saisir les évolutions de celles qui gardent le même titre, il semble nécessaire de cerner, dans chaque région et à chaque période, la vie réelle de quelques confréries, non

12. M.-H. FROESCHLE-CHOPARD, *La religion populaire... op. cit.* et « Evolution des pénitents en Provence orientale. XVIII^e-XX^e siècles », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1983.

seulement au niveau de leurs buts, définis à travers leurs statuts, mais encore au niveau des rapports effectifs qu'elles entretiennent avec la société globale. On définit ainsi, dans chaque région et pour chaque période, des types de confréries qui permettent alors, et alors seulement, des comparaisons.

M.-H. FROESCHLE-CHOPART.